FONDATION ALFRED ET VALENTINE WALLACH

APPEL A PROJETS de la Fondation WALLACH – Cahier des charges

« Agir dans le cadre de la Silver Economie, notamment en privilégiant le maintien à domicile des personnes âgées de l'agglomération mulhousienne »

Contexte

- La Fondation Alfred et Valentine Wallach :

  La fondation mulhousienne Alfred et Valentine Wallach, fondation reconnue d'utilité publique a été créée en 1948. Son objet est l'hébergement de personnes âgées démunies, la gestion du patrimoine, et le versement de bourses d'études à des jeunes méritants et démunis.

- Thématique de l'appel à projets :

  La volonté est de développer la recherche et l'innovation technologique et sociétale dans la Silver Economie et plus précisément dans le maintien à domicile. Elle suppose un regroupement des acteurs impliqués, chercheurs, entrepreneurs, praticiens, acteurs du monde socio-économiques, managers, enseignants, dans le domaine de la Silver Economie avec un intérêt particulier pour la domotique, l'internet des objets, l'habitat, l'environnement, la mobilité ou encore l'économie sociale. Le but est d'impulser des initiatives pour contribuer à leur réussite.

  Les axes directeurs sont l'amélioration du bien-être et l'autonomie des personnes âgées et plus largement de toutes les personnes à mobilités réduites, en intégrant notamment :

  - L'e-autonomie, à travers la maison, la ville ou la voiture intelligente
  - L'amélioration des modes de communication
  - La santé à travers la chimie organique et bio-organique
  - Les matériaux et textiles intelligents
  - Le développement et la préservation des capacités cognitives et conatives
  - Les analyses sociétales et le management social
  - …

Objectifs

Le présent dispositif a pour objectif de soutenir des initiatives innovantes et d'impulser des projets dans le milieu de la Silver Economie en lien avec le maintien à domicile des personnes âgées. Les fonds versés par la Fondation Wallach devront procurer un effet levier aux initiatives soutenues, dans le but de les faire connaître, de les généraliser au plus grand nombre.

Critères d'éligibilité

La Fondation Wallach et le jury de l'appel à projets examinent uniquement les projets :

- s'inscrivant dans la thématique de l'appel à projets 2015 exposée ci-dessus
- ayant fait l'objet du dépôt d'un dossier complet avant la date limite de candidature
- répondants aux critères exposés ci-dessous

- Porteurs de projet :

Le porteur d'initiative ou de projet peut être l'Université, une entreprise ou une association

Un partenariat entre la fondation Wallach et la Fondation Partenariale Haute-Alsace (FPHA) de l'Université permettra de financer les projets dans le respect des statuts respectifs Et permettra à la FPHA d'agir comme relais de l'opération au sein du milieu universitaire.

- Territoires concernés :

Les bénéficiaires des actions menées devront être en priorité des résidents de l'Agglomération Mulhousienne.

- Dépenses éligibles :

Le soutien financier peut concerner :

- des dépenses d'investissement et d'équipement : acquisition de matériel, équipements, véhicules, mobilier, aménagement de locaux, etc…
- des frais liés à une mission de services (aide à la personne)

Le financement demandé ne peut couvrir les dépenses de fonctionnement habituelles du porteur de projet.

Sont exclus :

- les investissements immobiliers,
- les coûts fixes de fonctionnement des organisations (locaux et charges afférentes, salaires des personnels administratifs et de coordination…)

Critères de sélection

La fondation Wallach privilégie les projets **qui présentent <u>une solution innovante</u> aux conditions de vie et notamment au maintien à domicile des personnes âgées de l'agglomération mulhousienne.** La mise en place à minima d'un démonstrateur est souhaitée pour chaque projet.

- Critères prioritaires :

- Bénéfices pour l'usager final
- Appels à des acteurs locaux (l'Université, entreprises, associations,...)
- Réponse à des besoins non couverts
- Amélioration et optimisation de l'organisation du service ou des interventions sociales

La Fondation Wallach sera particulièrement attentive aux collaborations, cotraitances ou partenariats Université / entreprises / associations.

Autres critères : viabilité et pérennité du projet et du ou des porteurs, retombées économiques.

- Montant de l'aide financière

Le montant des aides financières attribuées par la Fondation Wallach est de 500 000 euros. Le montant de l'aide attribuée pour le ou les projets retenus est déterminé par la Fondation en fonction des besoins, de l'ampleur de chaque projet, du budget prévisionnel et du nombre de candidatures retenues.

Le Conseil d'Administration de la Fondation Wallach se réserve tout droit en la matière.

Processus de sélection

L'analyse et la sélection des projets soutenus seront effectuées par un jury composé de représentants de la Fondation Wallach, de l'Université et de représentants du monde socio-économique. Le jury se réunit, sélectionne les projets et fixe les aides financières attribuées.

Le jury s'engage à maintenir confidentielles les données transmises par les candidats.

A tout moment de la procédure de sélection, la Fondation se réserve le droit de contacter les candidats pour leur demander des précisions, des informations ou des pièces complémentaires sur les dossiers présentés.

Modalités de soutien

Les porteurs de projets retenus sont avertis par email du résultat de la sélection effectuée par le jury.

Une convention transmise par la Fondation Wallach est signée avec les porteurs de projets retenus. Cette convention fixe les modalités d'attribution de l'aide financière et les engagements du porteur de projet, notamment en termes de suivi et d'évaluation du projet (justificatifs à apporter, factures, rapport final etc.).

Calendrier

- Diffusion du cahier des charges : 17 février 2015
- Date limite de dépôt des projets : 10 juin 2015 18h
- Sessions de jury : semaines 25 et 26
- Communication des résultats: juillet – décembre 2015
- Signature des conventions et versement des contributions financières : juillet – décembre 2015

Modalités de réponse

Les candidatures devront être déposées avant le 10 juin 2015 18h (date et heure de réception faisant foi) au format numérique PDF et par courrier postal. Seuls les dossiers déposés avant la date limite, complets et répondants aux critères établis seront examinés.

Une déclaration d'intention préalable est souhaitée.

Il est demandé aux porteurs de projets de valoriser tous les apports financiers dans le budget de l'action : lister les partenaires financiers et le montant accordé pour l'action, valoriser le recours aux bénévoles, indiquer les soutiens en nature (prêt de matériel, mise à disposition de ressources humaines, …)

Adresse électronique pour la transmission des dossiers : (attention à la taille des documents transmis) : s.scherer@rhenatic.eu

Adresse postale pour la transmission des dossiers : Fondation WALLACH, 15 rue du Tivoli, 68100 Mulhouse

Contacts

Le Pôle Numérique Alsace Rhénatic collabore avec la Fondation Wallach et l'UHA et coordonne le dispositif.